

Changement Règlement

Teil 2

Nationale Article 2010 - route

2.1.008 N

Les courses nationales sur route sont inscrites dans les calendriers nationaux, conformément à la répartition ci-après.

Catégories

Élite; Amateurs; U23; Masters; U19; **DamesE (Dames Elite avec qualification); DamesB (Dames amateures, Dames moins de 19 ans, Dames moins de 17 ans);** Jeunesse avec les sous-catégories: U17, U15, U13, U11; Fun

Courses de montagne

Élite, Amateurs/ Master, U19 ; U17 ; Dames FE et Dames FB

Variantes possibles

- Liste de départ et classement par catégorie
- Départ tous ensemble avec un classement par catégorie
- Handicap avec un seul classement pour tous les catégorie (exclue U17 et Dames FB)

Championnat de la montagne selon 2.9.003 N

Courses handicap

Handicap 1 (H1)

Elite, Amateurs

Handicap 2 (H2) *(selon 2.9.007 N)*

Elite, Amateurs et U19

Aucune course handicap ne peut être organisée chez les dames.

Frauenradsport*

Les deux catégories de courses FE et FB prennent le départ ensemble. Les distances maximales des deux catégories de courses ne peuvent être dépassées. Un classement séparé doit être établi pour chaque catégorie.

Les modes de départ suivants sont possibles (prise de décision par l'organisateur et le président du jury):

- **Départ en masse de toutes les coureuses**
- **Départ déporté des pelotons (séquence des départs: Femmes E suivies des Femmes B)**

Si aucune course féminine n'a lieu le même jour en Suisse, les dames FA peuvent prendre le départ chez les U19, et les dames FB, chez les U17. Un classement séparé est établi chez les dames et chez les hommes.

(texte modifié aux, 01.01.09, 01.02.2010)

Courses Fun, Open et Cycling for All

Ce sont des courses pour cyclistes possédant une licence Cycling for All (cyclisme pour tous). Il peut s'agir de courses sur route ouverte ou sur circuit fermé, de courses contre la montre, de courses en montagne, etc.. Les conditions de participation sont notifiées précisément par l'organisateur. Des listes de classement sont établies.

(texte modifié aux, 01.01.2006 ; 01.01.07)

2.1.009 N

Les coureurs suisses (UCI Code SUI et LIE) qui sont engagés dans un team professionnel continental ou team continental, peuvent prendre le départ des courses nationales.

Les équipes continental licenciées en Suisse devront partir avec toute (incl. les coureurs étrangers) l'équipe.

Au cas où il y aurait plus de 4 coureurs dans les équipes citées plus-haut, un handicap de 15 secondes est appliqué par coureur (Maximum 3 minutes).

Lors des courses handicap, des critériums et des courses de montagne, tous ces coureurs prennent ensemble le départ avec les coureurs nationaux élite.

(texte modifié au, 1.1.07, 01.02.2010)

2.1.010 N

Seules les équipes étrangères non enregistrées auprès de l'UCI peuvent prendre le départ des concours nationaux hommes.

En ce qui concerne les concours nationaux femmes, les équipes enregistrées auprès de l'UCI sont également autorisées à prendre le départ.

(article introduit au 01.02.2010).

2.1.011 N

Dans les courses des catégories Élite, Amateurs, Masters, U19, Dames FA, Dames FB, U17, U15, U13 et U11, les coureurs étrangers résidant dans une fédération qu'il existe une collaboration avec Swiss Cycling, ne sont pas considérés comme coureurs étrangers.

Grâce au petit trafic frontalier, les coureurs étrangers issus de régions limitrophes à la Suisse peuvent prendre le départ sans autorisation de participation à l'étranger de la part de la fédération nationale. De même, les détenteurs de licences Swiss Cycling qui ne possèdent pas d'autorisation de participation à l'étranger, peuvent prendre part aux courses dans les pays voisins à condition qu'aucune course de ladite catégorie n'ait lieu le même jour.

Le petit trafic frontalier s'applique aux pays suivants:

- **Autriche**
- **Italie: Lombardie, Aoste et Piémont (valable uniquement pour les clubs / équipes du Tessin)**

Non valable pour les coureurs faisant partie d'une équipe inscrite auprès de l'UCI.

Appartenance aux catégories des non-membres de Swiss Cycling, selon la liste de la page d'accueil de Swiss Cycling.

2.2.003 N

Le nombre de cyclistes au départ par équipe est fixé pour les catégories Élite, à au plus 16 coureurs.

Composition d'équipes mélangées selon 2.3.018 N

(texte modifié au, 1.1.09, 01.02.2010)

2.2.013 N

La liste de classement doit être mise online, le jour de la course, sur le site Web de la fédération nationale.

La liste de classement doit être visée par le chef-juge à l'arrivée, puis expédiée à la fédération nationale.

(texte déplacé au, 1.1.2006 ; texte modifié 01.02.2010)

2.2.023 N

Pour les **hommes U19 + femmes FB**, le développement max. autorisé est de 7,93 mètres.

Pour les **hommes et femmes U17**, le développement max. autorisé est de 6,94 m;

Les contrôles des limites de développement peuvent être effectués en tout temps.

Pour les Écoliers, le développement sont prescrits comme suit.

Catégorie U 11 – 5.66 m

Catégorie U 13 – 5.66 m

Catégorie U 15 – 6.10 m

Les contrôles des limites de développement pour les catégories (U11, U13, U15) seront effectués par l'organisateur avant le départ de l'épreuve.

(texte modifié au, 1.1.06; 1.107; 1.01.09, 01.02.2010)

Communication en course

2.2.024

Durant les épreuves suivantes:

- **championnats du monde**
- **hommes élite, épreuves de classe 2 et épreuves du calendrier national**
- **femmes élite, épreuves de classe 2 et épreuves du calendrier national**
- hommes moins de 23 ans
- hommes junior
- femmes junior,

L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

Pour des raisons de sécurité et d'assistance aux coureurs, un système de communication et d'information sécurisé (communément appelé oreillette) peut être utilisé lors des épreuves hommes et femmes élite aux conditions suivantes:

- la puissance de l'émetteur-récepteur utilisé n'excédera pas 5 watts;
- le rayon d'action du système restera confiné dans l'espace occupé par la course;
- son usage est réservé à des échanges entre coureurs et directeur sportif et entre coureurs d'une même équipe.

L'utilisation du système reste subordonnée aux autorisations légales en la matière, à un usage raisonné et raisonnable dans le respect de l'éthique et du libre-arbitre du coureur.

L'usage de tout autre système reste soumis à une autorisation préalable de l'unité matériel de l'UCI selon l'application de l'article 1.3.004.

L'usage du téléphone portable est interdit pour les coureurs en course.

(texte modifié aux 1.01.02; 1.01.05; 1.01.08; 1.01.09; 1.01.10).

2.2.024 N

L'utilisation de radios ou d'autres moyens de communication sans fil entre les directeurs sportifs, le personnel d'encadrement et les coureurs **n'est autorisée que lors des courses nationales contre-la-montre individuelles et par équipe.**

(texte modifié aux 1.01.05; 1.01.09; 1.02.2010).

2.2.088 N

Le règlement UCI s'applique à l'établissement du classement, à l'exception du fait que pour les courses nationales, les abréviations de groupes sportifs ou clubs ne sont pas employées

Les coureurs ayant abandonné la course ou n'ayant pas pris le départ **ne** doivent **pas** figurer nominalement au classement.

(texte modifié; 01.02.2010)

2.3.002 N

Catégorie	Courses nationales	Championnats suisses	
	Distance maximale	Distance minimale	Distance maximale
Élite	200 km	180 km	240 km
Masters	150 km		180 km
U23	150 km		180 km
Amateurs	150 km	<i>pas de titre</i>	
U19	140 km		140 km
Dames FE	140 km		140 km
Dames FB	80 km	Dames U19	80 km
U17	80 km		
U15	30 km		
U13	25 km		
U11	15 km		

Lors des courses écoliers, les distances peuvent être doublées à condition que la première moitié de l'épreuve soit courue à vitesse réduite.

Écoliers U15	30 – 35 km/h
Écoliers U13	25 – 30 km/h
Écoliers U11	20 – 25 km/h

(texte modifié, 01.01.06; 01.01.09, 01.02.2010)

2.3.018 N

La suite des voitures d'équipes est tirée au sort lors de la réunion des directeurs sportifs.

Dans une épreuve de coupe (ARIF, par exemple), la colonne des voitures est mise en place en fonction de l'actuel classement des équipes.

Les groupes sportifs inscrits auprès de Swiss Cycling et disposant d'au moins 5 coureurs contractuels peuvent rouler dans la colonne de véhicules lors d'une course.

Si un groupe sportif dispose de moins de 5 propres coureurs au départ, celle-ci doit prouver qu'elle encadre d'autres coureurs. Si le nombre des coureurs de cette équipe « mixte » est de 5 au moins (dont au minimum 3 coureurs appartenant au groupe sportif inscrit), un véhicule peut rouler dans la colonne. Pour ces équipes la réunion des directeurs sportifs est obligatoire.

Dans les catégories amateurs, juniors garçons et filles et plus jeunes, les véhicules suiveurs ne sont pas autorisés.

Lors des courses handicap, les escortes de véhicules ne sont autorisées que pour les teams Elites. Les amateurs et les moins de 19 ans sont accompagnés et encadrés par les véhicules neutres de matériel.

L'organisateur est tenu de mettre deux voitures neutres pour le transport du matériel (camionnette), ainsi que le chauffeur et un mécanicien.

(Adaptation du texte : 01.01.06, 01.01.07, 01.01.09, 01.02.2010)

2.3.038 N

supprimer 01.02.2010 - selon Article UCI

Championnats suisses

2.5.029 N Participation

Les championnats par équipe sont réservés en premier lieu pour les championnats de clubs. Par équipe, il peut être inscrit au maximum 6 coureurs, dont 4 au maximum (3 au minimum) sont habilités à prendre le départ.

Le titre de champion de Suisse est décerné dans les catégories suivantes:

- **Elite / Amateur**
- **Hommes de moins de 19 ans**

L'organisateur est libre de proposer à des catégories supplémentaires une possibilité de participation. Ces courses n'ont cependant pas lieu sous le label championnats de Suisse.

Si un club n'est pas en mesure de mettre sur pied une équipe complète dans la catégorie voulue, les possibilités ci-après existent.

1. Equipe de club
2. Sélection cantonale
3. Sélection intercantonale

Equipe de club

Une équipe de club doit impérativement être composée de coureurs licenciés dans le club. Le président du club nomme le responsable de l'équipe. L'équipe devra porter les maillots du club.

Sélection cantonale

Une sélection cantonale peut participer avec des coureurs de clubs qui ne disposent pas de suffisamment de coureurs pour présenter une équipe de plus de 4 coureurs. Les meilleurs coureurs devront composer l'équipe du club. L'association cantonale devra nommer un responsable de la sélection. L'équipe devra porter le maillot de l'association cantonale aussi bien en course que sur le podium.

Sélection intercantonale

Une sélection intercantonale peut participer avec des coureurs d'associations cantonales qui ne disposent pas de suffisamment de coureurs pour présenter une équipe. L'équipe intercantonale devra nommer un responsable de la sélection. Les coureurs devront porter le même maillot. Le maillot peut être celui d'une région, d'une association régionale ou d'une association cantonale. L'équipe devra porter le même maillot aussi bien en course que sur le podium.

Les participants doivent obligatoirement être en possession d'une licence Swiss Cycling.

Processus d'inscription

L'inscription doit parvenir de manière écrite à Swiss Cycling (à l'attention du responsable de la discipline route) au plus tard quatre semaines avant le départ. Des inscriptions après ce délai ne sont pas possibles ! Les coureurs non inscrits à temps ne peuvent prendre le départ.

Les équipes inscrites participent obligatoirement à toutes les manches, avec les coureurs inscrits uniquement.

(Modification de texte, 1.01.06; 1.01.09, 01.02.2010)

2.7.025 - Critérium

Les coureurs dans le même tour **et avec la même temps** sont classés d'après leurs points. Pour la détermination du nombre de points, il est procédé à 12 classements principaux au maximum. Le premier coureur reçoit 6 points, le deuxième 4 points, le troisième 3 points, le quatrième 2 points et le cinquième 1 point. Dans le dernier sprint de classement, des nombres de points doubles sont attribués.

Dans un même tour de piste et pour un même nombre de points, le résultat est déterminé par le

meilleur rang obtenu dans le dernier sprint de classement, lors duquel les coureurs entrant en ligne de compte pour le classement ont reçu des points.

(texte modifié, 01.01.06, 01.02.2010)

2.9.003 N Championnats suisses

Les Championnats suisses en ligne se disputent dans les catégories suivantes.

- * Élite professionnelle (*coureurs membres d'une équipe UCI*)
- * Élite nationale
- ****U23**
- Masters (une catégorie)
- U19
- Dames Élite
- Dames Juniors
- U17 (*avec titre et médailles séparés*)
- Écoliers (sans titre ni médailles)

(Texte complété le 1.01.06; 1.01.09)

* Pour les catégories Élite internationale et Élite nationale, une course commune est disputée, mais avec attribution d'un titre pour chacune. Pour les catégories restantes, une course séparée est chaque fois disputée.

**** Les coureurs de moins de 23 ans qui sont sous contrat auprès d'une Professional Continental Team ou d'une UCI Pro Tour Team ne sont pas autorisés à participer aux championnats de Suisse dans la catégorie des moins de 23 ans.**

(Texte modifié les 01.01.06; 01.01.07, 01.02.2010)

Les championnats de Suisse en montagne doivent avoir lieu selon le mode suivant:

- Contre-la-montre individuel
- Poursuite selon les intervalles du contre-la-montre (l'ordre est le même que celui du classement du contre-la-montre)

Déroulement des courses de poursuite:

Lors des courses de poursuite, le vainqueur de la course contre la montre prend le départ en premier, puis le second au classement part en deuxième, et ainsi de suite.

Les intervalles de temps au départ sont les mêmes que les différences de temps entre les différents coureurs, sur la base des résultats des temps de course (compte non tenu des dixièmes de secondes) :

La liste des départs sera préparée selon le chronométrage, en fonction des temps réalisés.

Le départ pour la course de poursuite est donné sans le ton électronique de départ. Le responsable du départ doit s'assurer que tous les coureurs sont bien prêts au départ.

D'autres modes ne peuvent être autorisés que par le commission technique.

(Article introduit le 01.01.07)

Seul(e)s les coureurs/euses avec le code UCI SUI et LIE sont habilité(e)s à disputer les Championnats suisses (totalité des catégories - championnats en montagne, contre la montre par équipes, contre la montre et courses sur route).

(Article introduit le 01.01.07)

2.9.007 N

Ce sont les courses (**courses de montagne à partir d'U17**) pour toutes les catégories de coureurs individuels licenciés qui sont âgés de 17 ans (**U19**) au moins. Le départ se fait **par groupes, respectivement par catégories**, en respectant un écart adéquat entre ceux-ci. Un seul classement est établi. L'organisateur doit publier un descriptif détaillé du déroulement de l'épreuve dans la publication de la fédération.

(Modification de texte, 1.01.06; 1.01.09)

2.9.008 N

En raison de la topographie du parcours et des catégories participantes, l'écart entre les catégories est fixé par l'organisateur et le Président des commissaires. **Handicap maximum entre les catégories sont 4 minutes.**

Le handicap effectif est annoncé au plus tard 30 minutes avant le départ.

Ordre de départ: Dames/Juniors, Masters, Amateurs, Élite.

Le déroulement de courses H2 (Article 2.1.008 N) n'est autorisé qu'après les championnats de Suisse sur route (semaine 26).

Escortes véhicules selon l'article 2.3.018 N

(texte modifié, 1.1.06, 01.01.09, 01.02.2010)

2.9.009 N

Pour le classement annuel, les courses handicap sont évaluées selon le classement de l'épreuve. **Les coureurs Elite obtiennent des points selon le classement général.**

Les 20 premiers classés amateurs sont crédités de la totalité des points dans leur catégorie.

(texte modifié, 01.09, 01.02.2010)

Qualification élites 2010 pour 2011

Qualification élites Hommes

- Les amateurs avec un minimum de 55 points au classement final DOIVENT à partir du 1er Janvier 2011 prendre le départ dans la catégorie Elite
- Un amateur qui se classe à trois reprises dans le top cinq jusqu'au 30 Juin, peut procéder à une demande de changement vers la catégorie Elite au travers d'une demande auprès de la commission technique route.
- Tous les coureurs Elite doivent à partir de la deuxième année au sein de la catégorie Elite, engranger 3 points au minimum dans le classement annuel afin de se maintenir dans la catégorie Elite en 2011.
- Les coureurs âgés de 30 ans et plus (Master) peuvent acquérir chaque année une licence Master, indépendamment du nombre de points de la saison passée. En cas de classement à trois reprises sur le podium au cours de la saison (championnats de Suisse exclus), un changement vers la catégorie Elite est obligatoire.

complément:

- Coureurs appartenant à une équipe nationale étrangère Elite et qui n'ont pas atteint les qualifications Elite. En Suisse, ils ne sont autorisés à prendre le départ dans la catégorie Elite qu'à condition que l'équipe en entier soit inscrite. Ils doivent sinon prendre le départ avec les amateurs.
- Les coureurs qui atteignent pendant la saison à l'étranger des places dans le top Ten sans atteindre 55 points peuvent demander leur prise en compte en fin d'année en envoyant une demande à la commission route. Les résultats doivent obligatoirement être justifiés.

Qualification élites Femmes

- Les dames, et ce dès la première année dans la catégorie des moins de 23 ans et avec 55 points et plus au classement annuel „Dames B“ DOIVENT prendre une licence Dames Elite et ce à partir du 1er Janvier 2011.